

Les populations de sangliers stables, le perdreau en baisse

L'assemblée générale de la fédération des chasseurs de Haute-Corse s'est tenue à l'hôtel-restaurant Chez Walter. Une année cynégétique particulièrement dense qui sera marquée par le nouveau permis de chasser

Programme chargé pour les chasseurs de Haute-Corse qui se sont réunis pour leur assemblée générale. Elle s'est tenue à l'hôtel-restaurant Chez Walter à Lucciana. Une réunion placée sous la présidence de Jean-Baptiste Mari, président des chasseurs de Haute-Corse. Des débats qui ont été riches. Dans un premier temps, le président a tenu à saluer "le soutien du président de l'exécutif Gilles Simeoni ainsi que celui de la Fédération nationale des chasseurs Willy Schraen, avec qui j'ai noué d'étroites relations".

Pour illustrer cette volonté commune de Paris et d'Ajaccio de donner aux Corses la pleine maîtrise de leur gestion cynégétique, le président Mari a lu un message de Gilles Simeoni qui réaffirme "sa volonté de porter haut la revendication des chasseurs". Les fédérations régionales comme nationale des chasseurs et le président de l'exécutif sont tombés d'accord pour que soient données à la Collectivité de Corse toutes les compétences en matière de chasse au moins sur le plan réglementaire. Mais la réflexion devra aller plus loin sur le plan juridique. "Un chantier sur ce sujet devra donc être ouvert et aidé par la CDC pour qu'une réforme juridique adaptée soit proposée", a pour suivi Jean-Baptiste Mari.

Cette assemblée a été aussi l'occasion pour le président de faire le bilan d'une année cynégétique particulièrement dense. Devant une centaine de chasseurs, présidents ou représentants de sociétés de chasse ou simples détenteurs du permis de chasser, Jean-Baptiste Mari a expliqué "la réforme du permis de chas-



Les chasseurs de Haute-Corse se sont rassemblés à l'hôtel Chez Walter à Lucciana pour leur assemblée générale. / PHOTOS JQ MARI

ser", qui devrait prendre effet à l'ouverture 2019, et où les chasseurs verront un permis de chasse national passer de 400 à 200 euros, et le permis bi-départemental (à 235 euros) qui n'aura plus lieu d'être.

Des aides pour les sociétés de chasse touchées par les incendies

Le président Mari a par ailleurs mis en avant "le travail des sociétés de chasse volontaires dans l'amélioration des territoires du petit gibier (débroussaillages, cultures faunistiques...)"

Il a notamment relevé "la sécurité et le traitement de déchets de sangliers avec plusieurs autres fosses cimentées qui ont vu le jour après celle de Tominu". De plus, la fédération devrait allouer également "des aides supplémentaires pour les actions des sociétés de chasse ayant le plus souf-

fert des derniers incendies comme elle l'a toujours fait par le passé".

Par ailleurs, le patron des chasseurs de Haute-Corse a fait un point sur les effectifs des différentes espèces qui peuplent le territoire. Au premier lieu desquels les sangliers. "Ils sont revenus à des niveaux plus modestes qu'en 2016. Année marquée par une forte augmentation. En cause principale, la sécheresse qui a perduré jusque tard dans la saison. Les concentrations restent cependant encore importantes dans les régions cultivées et il convient donc d'y maintenir la recherche d'un équilibre agro-cynégétique."

Le perdreau a connu quant à lui une mauvaise saison de reproduction, encore plus étendue sur le département qu'an passé. "Pour tenter d'améliorer sa situation, certaines sociétés devraient obtenir la fermeture de sa chasse qu'elles ont demandée." Point noir soulevé par

le président Jean-Baptiste Mari: les mauvais comportements de certains chasseurs qui "font tellement de mal à la chasse qu'ils ne s'y prendraient pas autrement pour la faire disparaître". "Les tirs des migrateurs près d'habitations ou sur des routes, les douilles laissées par terre, des sangliers morts abandonnés, des oiseaux dans certaines poubelles, autant d'actes honteux" qui trahissent - chez les chasseurs comme dans l'ensemble de la société corse actuelle - une disparition du respect des personnes, de leurs biens comme de celles des animaux." Jean-Baptiste Mari a exhorté chaque chasseur à "se sentir concerné quand il était témoin de ce genre de scène et a manifesté son désaccord".

Enfin, cette assemblée générale a été l'occasion de rappeler, après les derniers accidents de chasse mortels dans les deux départements, que "le respect des consignes de sécurité doit être la grande priorité du chasseur d'aujourd'hui".

Au terme d'une minute de silence en mémoire aux deux victimes, Jean-Baptiste Mari a rappelé que si la fédération œuvre déjà sans relâche pour améliorer la sécurité. La fédération de Haute-Corse créera ainsi cette année de véritables stages ouverts à tout chasseur volontaire, où seraient à la fois dispensés les rappels de tout ce qui fait une battue sûre, les devoirs en regard de la loi et des responsabilités, mais aussi les consignes pour détecter les problèmes sanitaires dans les carcasses de sanglier.

Des préceptes bons à entendre pour que la chasse demeure un plaisir.

V. M.

Dates ouvertures et fermetures



Haute-Corse

Les chasseurs ont, comme chaque année, voté leurs propositions au préfet pour les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse de la saison prochaine.

Ouverture générale: 02/09 - Fermeture générale: 28/02. Chasse fermée les mardis et vendredis sauf jours fériés du 02/09 au 31/12. La chasse aux colombidés à poste fixe du 01/10 au 15/11 est ouverte tous les jours.

Sanglier:

15/08 - 28/02 dans 4 zones sensibles aux dégâts et délimitées sur la Côte orientale, en Conca d'Oru, dans le Cortenais et en Balagna.

15/08 - 27/01 dans le reste du département.

Perdrix - Faisan - Caille: 30/09 - 02/12 seulement les dimanches, lundis et mercredis (dimanche, mercredi et samedi au Nolu) et PMA de 2